



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
20 septembre 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

Résumé des résultats de la deuxième phase de la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements jusqu'à la trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Note du secrétariat

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des résultats des activités entreprises au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements qui ont été menées à terme pendant sa deuxième phase, jusqu'à la trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Il contient des informations sur les résultats des activités achevées qui visaient à aider toutes les Parties à mieux comprendre et évaluer les incidences, la vulnérabilité et l'adaptation et à prendre des décisions éclairées en matière d'adaptation. Il fournit aussi des renseignements sur la façon dont les organisations, les institutions, les experts, les collectivités et le secteur privé se sont associés aux activités, les mesures d'adaptation ont été stimulées, les informations et les connaissances ont été étoffées et diffusées. Pour finir, le rapport montre comment l'objectif et les résultats attendus du programme de travail de Nairobi ont été atteints et indique les questions à étudier plus avant, notamment celles qui pourraient être renvoyées à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre pour qu'il les examine.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–13	3
A. Mandat.....	1–4	3
B. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.....	5	3
C. Rappel.....	6–10	4
D. Contenu de la présente note.....	11–13	5
II. Exécuter des activités concrètes.....	14–43	5
A. Promouvoir la recherche.....	15–16	6
B. Coûts et avantages des solutions possibles en matière d’adaptation	17–20	6
C. Intégrer et étendre la planification et l’action engagée en matière d’adaptation aux niveaux national, infranational, communautaire et local	21–24	7
D. Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et programmes nationaux.....	25–28	8
E. Renforcer la résilience économique aux changements climatiques et réduire la dépendance à l’égard des secteurs économiques vulnérables	29–32	9
F. Technologies d’adaptation.....	33–35	10
G. Suivi et évaluation des projets, politiques et programmes d’adaptation.....	36–39	10
H. Promouvoir les centres, réseaux et partenariats régionaux	40–43	11
III. Associer les parties prenantes aux travaux et faciliter l’adoption de mesures d’adaptation	44–61	12
A. Mobilisation des parties prenantes.....	46–58	13
B. Faciliter l’adoption de mesures d’adaptation.....	59–61	16
IV. Développer et diffuser les informations et les connaissances	62–68	17
V. Conclusions et questions à examiner plus avant	69–81	19
A. Réalisation de l’objectif et des résultats escomptés du programme de travail de Nairobi	70–72	19
B. Questions à examiner plus avant	73–81	20

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans les conclusions qu'il a formulées au sujet du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements lors de sa vingt-huitième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a prié le secrétariat d'établir un rapport récapitulant les résultats de la deuxième phase de l'exécution du programme de travail de Nairobi jusqu'à sa trente-deuxième session, afin qu'il l'examine à sa trente-troisième session¹.

2. À la même session, le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, sous la conduite de son président et avant sa trente-troisième session, une réunion informelle des représentants des Parties et des organisations ainsi que des experts² afin d'étudier les résultats des activités menées à bien avant cette réunion, compte tenu du rapport récapitulant les résultats de la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi jusqu'à sa vingt-huitième session³ et des résultats escomptés du programme de travail de Nairobi dont il est fait état au paragraphe 2 de l'annexe à la décision 2/CP.11. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cette réunion, lequel serait mis à sa disposition à sa trente-troisième session⁴.

3. Le SBSTA est convenu d'étudier, à sa trente-troisième session, les résultats de la réunion informelle mentionnée au paragraphe 2 ci-dessus, le rapport récapitulatif mentionné au paragraphe 1 ci-dessus, les nouvelles informations scientifiques ainsi que les activités pertinentes des organisations et institutions, en vue de faire le point sur l'efficacité du programme de travail de Nairobi et de présenter à la Conférence des Parties à sa seizième session un rapport sur les résultats de ce programme, conformément à l'alinéa e du paragraphe 6 de la décision 2/CP.11⁵.

4. En outre, le SBSTA a décidé de fournir à sa trente-troisième session, après avoir étudié les rapports récapitulatifs, des informations et des conseils sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements tels qu'ils se dégagent de l'exécution du programme de travail de Nairobi, à l'intention de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)⁶.

B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

5. Conformément aux conclusions qu'il a formulées à sa vingt-huitième session et à l'alinéa e du paragraphe 6 de la décision 2/CP.11, le SBSTA voudra peut-être examiner à sa trente-troisième session le présent rapport récapitulatif parallèlement aux résultats de la

¹ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 20.

² Cette réunion doit avoir lieu du 28 au 30 septembre 2010 à Manille (Philippines). Les documents la concernant sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/5706.php> et le rapport de la réunion sera publié sous la cote FCCC/SBSTA/2010/12.

³ Ce rapport récapitulatif est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/12.

⁴ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 24.

⁵ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 25.

⁶ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 22.

réunion informelle et aux nouvelles informations scientifiques, ainsi que les activités pertinentes des organisations et institutions, en vue de faire le point sur l'efficacité du programme de travail de Nairobi et de présenter à la Conférence des Parties à sa seizième session un rapport sur ses résultats. Il pourrait ensuite convenir des informations et des avis à fournir au SBI, pour examen, au sujet des aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements tels qu'ils se dégagent de l'exécution du programme de travail de Nairobi.

C. Rappel

6. Après avoir examiné le troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et constaté que l'adaptation était une nécessité pour tous les pays, les Parties à la Convention ont prié le SBSTA d'entreprendre des travaux sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'adaptation aux changements climatiques (décision 10/CP.9). À la dixième session de la Conférence des Parties, elles ont décidé d'élaborer un programme de travail quinquennal à exécuter dans le cadre du SBSTA (décision 1/CP.10). À l'issue de nouveaux débats tenus à la onzième session de la Conférence, les Parties ont adopté le programme de travail quinquennal du SBSTA sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et en ont précisé l'objectif, les résultats escomptés et le champ d'activité (décision 2/CP.11).

7. À sa vingt-cinquième session, à Nairobi (Kenya), le SBSTA a adopté un vaste plan d'activités⁷ à exécuter jusqu'à sa vingt-huitième session. La Conférence des Parties a décidé, à sa douzième session, de l'appeler le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

8. L'objectif général du programme de travail est d'aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, surtout les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement, à mieux comprendre et évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et à adopter en connaissance de cause des décisions sur les initiatives et mesures pratiques d'adaptation à prendre pour faire face aux changements climatiques sur des bases scientifiques, techniques et socioéconomiques solides, en tenant compte des changements et de la variabilité climatiques actuels et futurs⁸.

9. À sa vingt-huitième session, le SBSTA est convenu d'activités complémentaires⁹ à inclure dans le programme de travail de Nairobi pour la période allant jusqu'à la seizième session de la Conférence des Parties, en tenant compte des vues des Parties sur les nouvelles activités à envisager, des résultats de la réunion informelle de représentants des Parties consacrée aux résultats des activités menées à bien au titre du programme de travail de Nairobi¹⁰, des résultats des activités complémentaires achevées avant cette session, des informations présentées dans le quatrième rapport d'évaluation du GIEC et d'autres informations scientifiques nouvelles, ainsi que des activités pertinentes des institutions internationales et régionales.

⁷ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 13 à 71.

⁸ Décision 2/CP.11, annexe, par. 1.

⁹ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 10 à 74.

¹⁰ La réunion s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 7 au 9 avril 2008, et le rapport correspondant est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/5.

10. Des contributions financières ont été apportées aux fins de l'exécution de la deuxième phase du programme de travail de Nairobi par l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, la Commission européenne, l'Espagne, la France, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse. Par ailleurs, les Gouvernements cubain, égyptien, espagnol, samoan et thaïlandais ainsi que la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies y ont contribué en accueillant des activités inscrites au programme de travail de Nairobi ou en collaborant à ces activités. Les experts et les représentants des organisations compétentes ont apporté leur concours en y consacrant leur temps et leurs compétences.

D. Contenu de la présente note

11. Le premier rapport récapitulatif mentionné au paragraphe 2 ci-dessus décrivait la démarche suivie pour mettre en œuvre la première phase du programme de travail de Nairobi, à savoir: exécuter des activités concrètes; associer les parties prenantes aux activités et faciliter l'adoption de mesures d'adaptation; et faire en sorte que les activités et les produits s'adressent aux parties prenantes à tous les niveaux et dans l'ensemble des secteurs sous la forme de produits d'information faciles à consulter.

12. Les résultats de la première phase ont été mis à profit dans les activités de la deuxième phase et dans la démarche suivie pour la mettre en œuvre. Il est rendu compte comme suit des activités et des résultats correspondants:

- a) Chapitre II: Exécuter des activités concrètes;
- b) Chapitre III: Associer les parties prenantes aux travaux et faciliter l'adoption de mesures d'adaptation par les organisations, les institutions, les experts, les communautés et le secteur privé à l'appui du programme de travail de Nairobi;
- c) Chapitre IV: Développer et diffuser les informations et les connaissances.

13. Le dernier chapitre (chap. V) expose les conclusions et les questions à examiner plus avant, y compris les renseignements et conseils pertinents sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques et de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements découlant de la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi, à l'intention tant du SBI que du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) et du Conseil du Fonds pour l'adaptation, s'il y a lieu.

II. Exécuter des activités concrètes

14. Compte tenu des résultats de la première phase et des recommandations qui en découlaient, la deuxième phase a consisté à exécuter de nombreuses activités portant sur plusieurs des neuf domaines d'activité du programme de travail de Nairobi, l'accent étant mis sur le second aspect de l'objectif de ce programme, à savoir aider les Parties à adopter en connaissance de cause des décisions sur les initiatives et mesures pratiques d'adaptation¹¹. Pour chaque ensemble d'activités, il est brièvement rendu compte de l'état

¹¹ Bien que l'atelier technique consacré aux coûts et avantages des solutions possibles en matière d'adaptation ait eu lieu après la trente-deuxième session du SBSTA, il a été inclus dans le présent rapport car il devait initialement se tenir avant la trente-deuxième session du SBSTA, du 20 au 22 avril. Son report s'explique par les graves perturbations du trafic aérien dues au nuage de cendres volcaniques émis dans l'espace aérien européen entre le 14 et le 21 avril 2010.

d'avancement des travaux et des enseignements tirés, ainsi que des lacunes, besoins et problèmes recensés. Dans les cas où un atelier technique a été organisé, ses recommandations sont récapitulées. On peut trouver des informations plus complètes dans les documents correspondants, par exemple dans les rapports des ateliers.

A. Promouvoir la recherche

15. Comme le SBSTA l'avait demandé à sa vingt-huitième session, la recherche en matière d'adaptation a été davantage prise en compte dans le cadre des dialogues sur la recherche organisés, à ses trentième et trente-deuxième sessions, entre les Parties et les programmes et organismes internationaux de recherche sur le climat¹². Les initiatives lancées par les programmes et organismes de recherche à l'appui des travaux sur l'adaptation visent notamment à: contribuer à la mise en place de systèmes d'information climatologique destinés à faciliter la prise de décisions éclairées; analyser la vulnérabilité liée aux effets des changements climatiques dans des domaines clefs, notamment les écosystèmes terrestres et marins; renforcer les capacités de recherche, en particulier dans les pays en développement; et promouvoir la coopération régionale et internationale en matière de recherche. Parmi les priorités auxquelles les milieux de la recherche devront s'intéresser à l'avenir, les Parties ont accordé une large place aux questions liées aux incertitudes, aux incidences et à la modélisation au niveau régional, aux différents profils d'évolution envisageables et à l'impact des différentes limites fixées à la hausse des températures¹³.

16. Pour s'acquitter du mandat qui lui avait été confié à la même session¹⁴, le Groupe d'étude du GIEC sur les données et les scénarios pour l'analyse des incidences et du climat a renforcé ses activités de communication et de partage de l'information sur la mise au point de nouveaux scénarios. Ces scénarios (pour les variables climatiques, les variables environnementales non liées à des facteurs climatiques et les variables socioéconomiques) sont en cours d'élaboration en prévision du cinquième cycle d'évaluation du GIEC. Le Groupe d'étude du GIEC a examiné les besoins en données pour les scénarios recensés par les Parties et les organisations compétentes dans le cadre du programme de travail de Nairobi et il a fourni aux Parties des renseignements à jour sur ces activités et les résultats correspondants par le biais du programme de travail, par exemple en participant aux ateliers techniques.

B. Coûts et avantages des solutions possibles en matière d'adaptation

17. Plusieurs activités ont été réalisées dans ce domaine: établissement d'un rapport technique passant en revue les travaux publiés sur les coûts et avantages potentiels des solutions possibles en matière d'adaptation¹⁵; observations des Parties et des organisations compétentes sur les initiatives visant à évaluer les coûts et avantages des solutions possibles en matière d'adaptation¹⁶; élaboration d'un rapport de synthèse fondé sur ces observations

¹² FCCC/SBSTA/2008/6, par. 67 et 68.

¹³ De plus amples informations sur les dialogues consacrés à la recherche, notamment les résumés du Président, sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/3461.php>.

¹⁴ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 46.

¹⁵ FCCC/TP/2009/2/Rev.1.

¹⁶ FCCC/SBSTA/2009/MISC.9/Rev.1.

et d'autres sources pertinentes¹⁷; et organisation d'un atelier technique consacré aux coûts et avantages des solutions possibles en matière d'adaptation¹⁸.

18. L'évaluation des coûts et avantages des options envisageables constitue un élément important du processus décisionnel concernant l'adaptation, car elle peut aider à déterminer les pratiques et mesures d'adaptation adéquates et à éviter les erreurs d'adaptation. Les coûts et avantages de ces options sont évalués à divers niveaux, en fonction des questions stratégiques en jeu et par toutes sortes de méthodes, parmi lesquelles: les modèles d'équilibre général informatisés; l'analyse des investissements et apports financiers nécessaires; et les méthodes d'évaluation économique, notamment l'analyse coûts-avantages, l'analyse coût-efficacité et l'analyse multicritères.

19. Dans le but de renforcer les évaluations et leur application dans le processus décisionnel global en matière d'adaptation, les mesures suivantes ont été suggérées au cours de l'atelier: améliorer les analyses des coûts et avantages des solutions possibles en matière d'adaptation pilotées par les pays à l'aide de méthodes correspondant à la situation nationale; choisir des méthodes de façon pragmatique, pour qu'elles soient à la fois rigoureuses, compatibles avec les autres méthodes d'aide à la décision et proportionnelles à l'objectif visé; passer en revue les évaluations économiques déjà effectuées, notamment pour voir comment elles se sont traduites politiquement; et promouvoir des processus de type PANA (programme d'action national aux fins de l'adaptation) pour les pays en développement autres que les PMA qui souhaitent les mettre en œuvre.

20. En outre, il a été recommandé d'améliorer les méthodes, de favoriser le partage des informations et des connaissances et de promouvoir le renforcement des capacités, la sensibilisation et la création de conditions propices.

C. Intégrer et étendre la planification et l'action engagée en matière d'adaptation aux niveaux national, infranational, communautaire et local

21. Les activités exécutées dans ce domaine comprennent: les informations transmises par les Parties et les organisations compétentes sur les méthodes et les expériences d'intégration et d'extension de la planification et des mesures d'adaptation¹⁹; l'élaboration d'un rapport de synthèse fondé sur ces informations et d'autres sources pertinentes, notamment les données d'expérience accumulées pendant le processus des PANA²⁰; et l'organisation d'un atelier technique sur les moyens d'améliorer l'intégration de diverses méthodes de planification de l'adaptation, y compris la transposition à plus grande échelle des mesures d'adaptation prises aux niveaux local et communautaire²¹.

22. Pour envisager le large éventail des incidences des changements climatiques dans différents contextes, diverses méthodes de planification de l'adaptation ont été mises au point: planification par secteur (démarche sectorielle), moyens de faire face à des effets particuliers tels que les sécheresses et les tempêtes (démarche fondée sur les impacts) ou

¹⁷ FCCC/SBSTA/2010/3.

¹⁸ L'atelier a eu lieu à Madrid (Espagne) du 22 au 24 juin 2010. Des informations sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/5283.php>. Le rapport de l'atelier est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2010/9.

¹⁹ FCCC/SBSTA/2009/MISC.4.

²⁰ FCCC/SBSTA/2009/6.

²¹ L'atelier a eu lieu à Bangkok (Thaïlande) du 12 au 14 octobre 2009. Des informations sur cet atelier, notamment une note de synthèse et les textes des exposés présentés, sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/4915.php>. Le rapport de l'atelier est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2010/2.

prise en considération de la vulnérabilité de certains groupes tels que les communautés agricoles (démarche fondée sur les communautés).

23. Les participants à l'atelier technique ont examiné les initiatives visant à intégrer ces démarches car aucune d'elles appliquée isolément ne peut traiter toutes les situations complexes dans lesquelles l'adaptation intervient. Plus généralement, l'intégration des méthodes de planification de l'adaptation pourrait être réalisée par une coordination et une coopération étroites des niveaux administratifs (intégration verticale) et des secteurs économiques (intégration horizontale) ou par l'examen et la réduction de la vulnérabilité d'un groupe ou d'un système particulier (intégration fondée sur la vulnérabilité).

24. Pour ce qui est de surmonter les obstacles qui freinent l'intégration et l'extension de l'adaptation, les recommandations formulées lors de l'atelier consistent notamment à: renforcer la base de connaissances et améliorer l'accès aux connaissances et aux informations pertinentes; créer un cadre de politique générale favorable; renforcer les capacités institutionnelles et techniques; et prévoir des ressources financières et les mettre effectivement à disposition.

D. Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et programmes nationaux

25. Cet élément a fait l'objet des activités suivantes: élaboration d'un document technique sur l'évolution, aux niveaux matériel et socioéconomique, des risques liés au climat et des phénomènes extrêmes au regard de leur incidence sur le développement durable²²; élaboration d'un document technique sur l'intégration des pratiques, outils et systèmes employés pour l'évaluation et la gestion des risques climatiques et les stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les politiques et programmes nationaux²³; et organisation d'un atelier technique sur le même sujet²⁴.

26. Les incidences des changements climatiques, en particulier les phénomènes extrêmes, et l'évolution socioéconomique se conjuguent pour compromettre le développement durable et la capacité à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU dans de nombreux pays en développement, en particulier les PMA et les petits États insulaires en développement, en raison de l'aggravation de la pauvreté, de la disparition des moyens de subsistance et des obstacles à la fourniture des services médicaux et éducatifs. La réduction des risques de catastrophe, qui vise à restreindre les risques à court terme, et l'adaptation, qui se place dans une perspective à long terme axée sur la capacité d'adaptation et l'élaboration de politiques, doivent être intégrées dans la planification du développement. À moins d'y être «internalisés», les résultats de ces deux processus seront limités et difficiles à préserver.

27. Les stratégies de réduction des risques de catastrophe comme celles d'adaptation sont étayées par des approches génériques de l'intégration qui semblent pouvoir s'appliquer à un certain nombre de risques, de secteurs et de niveaux de gouvernance. Ces approches consistent notamment à associer les parties prenantes, à constituer des comités multipartites, à valider et à utiliser les connaissances autochtones et à faire appel à des méthodes de gestion multirisques, plurisectorielles et adaptatives. Bien que l'on admette de plus en plus qu'il faut intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation dans

²² FCCC/TP/2008/3.

²³ FCCC/TP/2008/4.

²⁴ L'atelier a eu lieu à La Havane (Cuba) du 10 au 12 mars 2009. Des informations sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/4742.php>. Le rapport de l'atelier est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2009/5.

les politiques générales, des lacunes et des obstacles subsistent, notamment l'adhésion politique insuffisante, la compartimentalisation des activités, l'absence de ressources financières et les lacunes en matière de capacités, de connaissances et d'information.

28. Les recommandations formulées en vue d'une meilleure intégration consistent notamment: à créer un cadre directif favorable, par exemple en mettant en place des mécanismes d'incitation; à améliorer la disponibilité des connaissances et des informations, et les rendre plus accessibles et plus pertinentes; à élaborer et diffuser des méthodes et outils pratiques; à associer de multiples acteurs et à améliorer la communication avec eux; à adopter une approche pragmatique de la gestion des incertitudes; et à renforcer la coopération et les réseaux régionaux.

E. Renforcer la résilience économique aux changements climatiques et réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables

29. Dans le prolongement des activités menées pendant la première phase du programme de travail de Nairobi, comprenant notamment la communication d'informations et l'établissement d'un rapport de synthèse consacré à la diversification économique²⁵, les Parties et les organisations compétentes ont communiqué au cours de la deuxième phase des informations sur les exemples de mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique aux changements climatiques et à réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, sujet qui a également fait l'objet d'un atelier technique²⁶ en vue de faciliter la compréhension ainsi que l'élaboration et la diffusion de ces mesures, méthodes et outils.

30. Les changements climatiques ont des répercussions notables sur les activités économiques et les modes de subsistance, en particulier dans les pays en développement, dont l'économie repose souvent, dans une grande mesure, sur l'exploitation de ressources naturelles sensibles au climat. Un des moyens de répartir ou de réduire les risques est la diversification économique, qui vise à diminuer l'exposition et à accroître les possibilités d'adaptation aux changements climatiques et à contribuer ainsi à la résilience économique.

31. Afin de faciliter l'élaboration de solutions cohérentes propres à renforcer la résilience économique aux changements climatiques, il a été proposé de promouvoir la participation de multiples acteurs, de faciliter l'adhésion aux stratégies de développement économique à tous les niveaux et pour tous les secteurs et de promouvoir la prise en compte des préoccupations économiques et sociales dans les plans nationaux de développement.

32. Il a également été recommandé: de renforcer les capacités institutionnelles et techniques de gestion des risques économiques; de promouvoir l'enregistrement et la diffusion de bonnes pratiques, de mesures et d'outils; de renforcer les modalités existantes de coopération régionale et internationale, notamment d'élargir l'accès aux compétences des institutions intergouvernementales et des organismes internationaux spécialisés et aux centres d'excellence; et d'encourager la création de groupements économiques régionaux, selon que de besoin.

²⁵ Les communications sont rassemblées dans les documents FCCC/SBSTA/2007/MISC.15 et Add.1 et FCCC/SBSTA/2007/MISC.16. Le rapport de synthèse est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2007/14.

²⁶ L'atelier a eu lieu au Caire (Égypte) du 28 au 30 avril 2009. Des informations sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/4781.php>. Le rapport de l'atelier est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2009/7.

F. Technologies d'adaptation

33. Ayant pris acte des travaux réalisés précédemment par le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) concernant les technologies d'adaptation, le SBSTA a prié le groupe de prendre en considération les résultats du programme de travail de Nairobi obtenus jusqu'à sa vingt-huitième session aux fins d'examen au titre des aspects pertinents de son programme de travail pour 2008-2009²⁷.

34. Dans le cadre de son programme de travail, le GETT s'est attaché: à élaborer des indicateurs de résultats pour suivre et évaluer l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies, notamment en ce qui concerne les technologies d'adaptation²⁸; à identifier les futures options de financement pour renforcer la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies au titre de la Convention²⁹; et à élaborer un document relatif à une stratégie à long terme (après 2012), assortie d'approches sectorielles, pour faciliter la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies dans le cadre de la Convention³⁰.

35. Les besoins et enjeux technologiques particuliers liés à l'adaptation sont abordés par le Programme des Nations Unies pour le développement en partenariat avec le secrétariat dans la version mise à jour du manuel intitulé *Handbook for Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change* (Manuel d'évaluation des besoins technologiques dans l'optique des changements climatiques), qui paraîtra au second semestre de 2010. Le deuxième rapport de synthèse sur les besoins technologiques identifiés par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I), comprenant 70 évaluations, a révélé que les besoins technologiques les plus fréquemment cités pour l'adaptation concernaient la gestion des cultures, l'utilisation efficace de l'eau, l'amélioration des systèmes d'irrigation, les systèmes d'alerte rapide en cas d'incendies de forêt, les techniques de boisement et de reboisement, et les technologies visant à protéger le littoral contre une élévation du niveau des mers et à y faire face³¹.

G. Suivi et évaluation des projets, politiques et programmes d'adaptation

36. On peut citer parmi les activités menées: la communication par les Parties et les organisations compétentes d'informations sur les efforts déployés pour suivre et évaluer l'exécution des projets, politiques et programmes d'adaptation ainsi que les coûts et l'efficacité des projets, politiques et programmes menés à terme³²; et l'élaboration d'un rapport de synthèse fondé sur ces informations et sur d'autres sources pertinentes en vue de faciliter l'élaboration d'indicateurs permettant d'évaluer l'exécution des projets, politiques et programmes d'adaptation³³.

37. Les changements climatiques étant un phénomène complexe et à long terme, l'adaptation doit être conçue comme un processus continu et souple et faire l'objet d'examen périodiques. La mise en œuvre de l'adaptation doit être suivie, évaluée régulièrement et revue tant du point de vue de la validité des hypothèses scientifiques sous-jacentes que de la pertinence des projets, politiques et programmes. Des indicateurs peuvent

²⁷ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 70.

²⁸ FCCC/SB/2009/4.

²⁹ FCCC/SB/2009/2.

³⁰ FCCC/SB/2009/3.

³¹ FCCC/SBSTA/2009/INF.1.

³² FCCC/SBSTA/2009/MISC.10.

³³ FCCC/SBSTA/2010/5.

être conçus de manière à privilégier soit l'un, soit l'autre aspect du suivi et de l'évaluation des politiques d'adaptation: se tenir au fait des progrès accomplis dans la mise au point et l'application de mesures d'adaptation, en particulier (indicateurs «centrés sur le processus»), ou mesurer l'efficacité de ces mesures d'adaptation, en général (indicateurs «axés sur les résultats»).

38. Comme la plupart des projets, politiques et programmes d'adaptation sont soit en cours d'élaboration, soit en cours d'exécution et que seul un petit nombre a été achevé, la plupart des initiatives de suivi et d'évaluation actuelles sont en cours de réalisation. Seules quelques-unes prévoient une évaluation des projets, des politiques et des programmes achevés, et aucune évaluation n'a encore été faite plusieurs années après la mise en œuvre d'une mesure d'adaptation.

39. Le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation et la mise au point et l'utilisation des indicateurs étant un domaine qui continue d'évoluer, un certain nombre de questions doivent être étudiées plus avant, notamment: comment tirer le meilleur parti, pour le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation, des systèmes de suivi et d'évaluation existants; les catégories et ensembles d'indicateurs de processus et de résultats les plus adaptés aux fins du suivi et de l'évaluation de l'adaptation; comment les résultats du suivi et de l'évaluation doivent-ils être communiqués et diffusés afin que les enseignements soient recensés et que les bonnes pratiques soient mises en commun.

H. Promouvoir les centres, réseaux et partenariats régionaux

40. Comme le SBSTA l'a reconnu à sa vingt-huitième session, les centres et réseaux régionaux qui entreprennent des activités en rapport avec les changements climatiques jouent un rôle important dans l'amélioration de l'adaptation dès lors qu'ils facilitent la planification et les pratiques en matière d'adaptation, l'application de modèles et d'outils, la mise au point de projets d'adaptation ainsi que leur intégration sur le plan régional et qu'ils apportent d'autres formes d'appui technique lié au renforcement des capacités et au partage de l'information³⁴. Parmi les activités entreprises, un atelier technique a été consacré aux modalités d'une collaboration entre les centres et réseaux régionaux menant des travaux se rapportant aux changements climatiques³⁵.

41. Les participants à cet atelier ont reconnu que les centres et réseaux régionaux existants soutiennent actuellement les travaux sur l'adaptation en appliquant des démarches et en poursuivant des objectifs divers. L'adaptation étant par nature multiforme, il a été jugé irréaliste et impossible matériellement d'attendre de tel ou tel centre régional qu'il soit capable de répondre à tous les besoins. Les domaines qui semblent se prêter à la promotion des centres et réseaux régionaux et à une collaboration entre eux sont notamment les services liés aux données, informations et connaissances et la fourniture d'un appui technique.

42. Bien que les activités de collaboration soient coordonnées au niveau régional, les participants ont insisté sur le fait qu'elles doivent effectivement répondre aux priorités et besoins nationaux, la finalité ultime d'un centre ou d'un réseau régional étant de faciliter l'appui à l'adaptation aux niveaux national et infranational. À cet égard, il est essentiel que les pays déterminent ce qu'ils souhaitent retirer de leur participation aux plates-formes de coopération régionale et le fassent savoir et, par la même occasion, s'efforcent d'associer

³⁴ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 31.

³⁵ L'atelier a eu lieu à Apia (Samoa) du 2 au 5 mars 2010. Des informations sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/5258.php>. Le rapport de l'atelier est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2010/8.

aux activités les groupes vulnérables auxquels il faut apporter en dernière analyse l'appui dont ils ont besoin. L'une des difficultés à surmonter pour renforcer la collaboration entre les centres et réseaux régionaux consiste à trouver une méthode de coopération qui créera des synergies et évitera les chevauchements avec un niveau minimum de coordination. Pour ce faire, les entités concernées doivent prendre suffisamment conscience des avantages mutuels potentiels et déterminer et pleinement exploiter les avantages comparatifs des centres et entités disposés à participer aux réseaux de collaboration et à contribuer à leurs activités.

43. Pour renforcer la collaboration et la rendre plus efficace dans les domaines de la gestion et de la diffusion des connaissances et de l'appui technique, il a notamment été recommandé: de réaliser des analyses des besoins en matière d'adaptation pour différentes régions, de faire le bilan des activités menées par les centres régionaux existants, de créer des centres d'échange d'informations régionaux, d'étudier les possibilités de recourir aux modèles de centres virtuels, d'organiser régulièrement des rencontres directes et de créer des liens entre les centres et réseaux régionaux et les réseaux et projets de services climatologiques existants. En outre, il a été jugé souhaitable de faciliter les initiatives de collaboration et la coopération interrégionale entre les centres et réseaux régionaux dans le cadre du programme de travail de Nairobi.

III. Associer les parties prenantes aux travaux et faciliter l'adoption de mesures d'adaptation

44. Étant donné que le succès de la mise en œuvre et la réalisation de l'objectif du programme de travail de Nairobi dépendent en grande partie de la mobilisation des parties prenantes à tous les niveaux et dans l'ensemble des secteurs, le SBSTA a décidé à sa vingt-huitième session de poursuivre et de renforcer les activités suivantes:

a) Associer à l'exécution du programme de travail de Nairobi un large éventail d'organisations, d'institutions, d'experts, de communautés et de membres du secteur privé, y compris ceux qui exercent une activité au niveau communautaire et ceux qui entreprennent des actions d'éducation, de formation et de sensibilisation³⁶;

b) Atteindre un public plus large et encourager le dialogue et l'échange d'informations en rapport avec le programme de travail de Nairobi parmi tous ceux qui participent à des activités concernant les effets des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements³⁷;

c) Soutenir les réseaux qui se consacrent aux effets, à la vulnérabilité et à l'adaptation et encourager la mise en place de nouveaux réseaux, et inciter les réseaux déjà en place qui ne se focalisent pas actuellement sur les changements climatiques à prendre en considération dans leurs travaux, s'il y a lieu, les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements³⁸;

d) Encourager les organisations à renforcer leurs initiatives à l'appui de l'objectif du programme de travail de Nairobi, y compris en communiquant au secrétariat des annonces de mesures, et à informer le SBSTA des résultats obtenus³⁹;

e) Engager les organisations et institutions qui participent à l'exécution du programme de travail de Nairobi et qui ont une représentation nationale et régionale à

³⁶ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 26.

³⁷ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 35.

³⁸ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 35.

³⁹ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 14.

organiser des activités spécifiques aux niveaux national et régional à l'appui de l'objectif et des résultats escomptés de ce programme et à communiquer les résultats obtenus au SBSTA, pour examen⁴⁰.

45. On trouvera ci-après un aperçu des divers moyens employés pour mobiliser les parties prenantes, qu'il s'agisse de les associer à des activités concrètes, de faire d'elles des partenaires du programme de travail de Nairobi, d'instaurer un dialogue entre Parties et organisations, avec le concours d'experts, ou de faciliter l'adoption de mesures d'adaptation, notamment par des invitations à agir, des annonces de mesures et des bilans actualisés des activités pertinentes.

A. Mobilisation des parties prenantes

1. Participation à des activités spécifiques

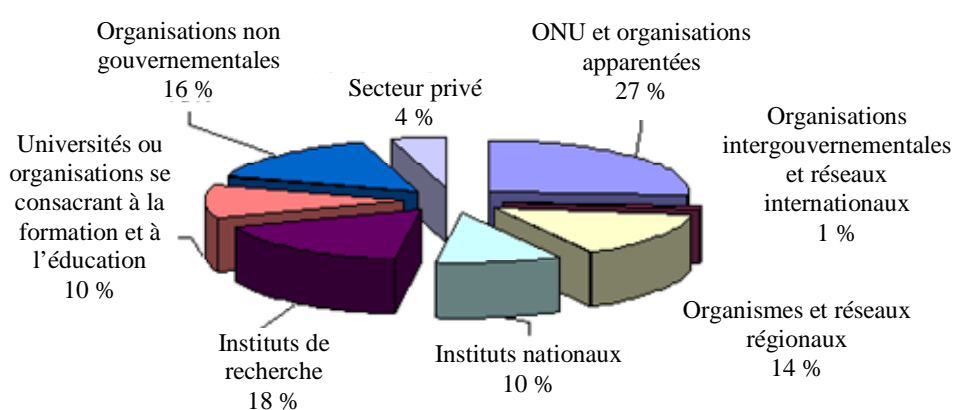
46. Au cours de la deuxième phase du programme de travail, des représentants des Parties, des organisations, des institutions, des experts et des communautés et le secteur privé ont continué de prendre une part active à la mise en œuvre d'activités précises s'inscrivant dans le cadre du programme de travail de Nairobi. Si la participation aux ateliers techniques a augmenté par rapport à la première phase, les appels à communications ont suscité moins de réponses.

47. Onze Parties, y compris celles agissant au nom de l'Union européenne, et six organisations ont fait part de leurs connaissances et de leurs vues par le biais de quatre séries de communications. Au total, 161 représentants et experts de 88 Parties (68 Parties non visées à l'annexe I de la Convention et 20 Parties visées à l'annexe I) et 116 représentants de 69 organisations ont participé aux ateliers techniques.

48. Suivant les conclusions du SBSTA dont il est fait mention au paragraphe 44 ci-dessus, le secrétariat a souhaité mobiliser en particulier les parties prenantes qui exercent une activité au niveau communautaire, celles qui entreprennent des actions d'éducation, de formation et de sensibilisation et celles qui sont représentées aux niveaux régional et national. La figure 1 ci-dessous donne un aperçu des types d'organisations représentées.

Figure 1

Types d'organisations représentées aux ateliers



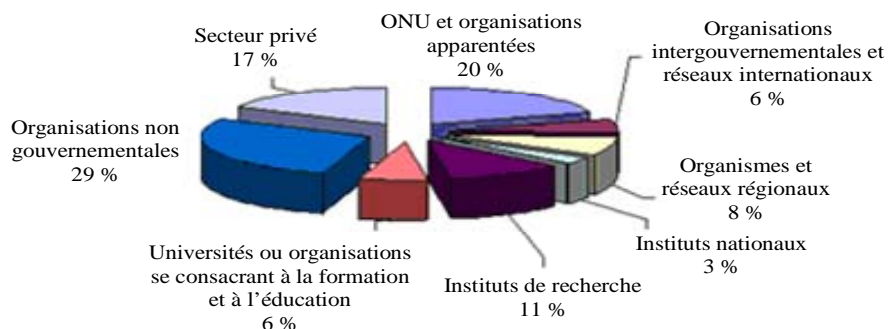
⁴⁰ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 30.

2. Partenaires du programme de travail de Nairobi

49. Entre la vingt-huitième et la trente-deuxième sessions du SBSTA, 80 autres organisations se sont associées au programme de travail de Nairobi, ce qui porte à 189 le nombre total d'organisations et d'institutions dans le monde qui ont manifesté leur volonté de concourir à l'objectif et aux résultats escomptés de ce programme et qui ont désigné un coordonnateur avec lequel le secrétariat peut se mettre en contact (voir la figure 2 ci-dessous qui donne un aperçu des divers types de partenaires).

Figure 2

Types de partenaires du programme de travail de Nairobi



50. Des informations sur les partenaires du programme de travail de Nairobi sont disponibles sur un site Web spécialisé⁴¹, où l'on peut rechercher des données selon plusieurs critères, dont le type d'organisation, la vocation régionale ou sectorielle et la prestation en matière d'adaptation.

3. Dialogue entre les Parties et les organisations

51. Comme suite au premier forum des coordonnateurs des organisations et institutions participantes organisé par le Président du SBSTA en marge de la treizième session de la Conférence des Parties à Bali (Indonésie), le SBSTA, à sa vingt-huitième session, a demandé au secrétariat d'organiser régulièrement de telles réunions avec les représentants des Parties intéressées, pendant les sessions de la Conférence des Parties, afin de dresser le bilan des activités entreprises par les organisations et institutions à l'appui de l'objectif du programme de travail de Nairobi et de favoriser périodiquement un dialogue entre les Parties et les organisations et institutions participantes⁴².

52. Le deuxième forum des coordonnateurs et des Parties a eu lieu le 6 décembre 2008 en marge de la quatorzième session de la Conférence des Parties⁴³. Ce dialogue a fait ressortir les idées-forces ci-après: nécessité de mesurer l'impact du programme de travail de Nairobi dans l'optique d'une évaluation rigoureuse des risques liés au climat, de la planification et de la prise de décisions en matière d'adaptation; ouverture de nouvelles possibilités pour les partenaires d'échanger des données d'expérience et des connaissances; et intérêt qu'il y aurait à examiner les possibilités de collaboration, par exemple en recourant aux experts et aux compétences disponibles par le biais des organisations partenaires et en créant des centres de coordination régionaux.

⁴¹ http://unfccc.int/adaptation/nairobi_work_programme/partners_and_action_pledges/items/5005.php?nwp=org.

⁴² FCCC/SBSTA/2008/6, par. 29.

⁴³ Un rapport officiel est disponible à l'adresse Internet suivante: http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/fpf_report_final.pdf.

53. Le troisième forum, qui s'est tenu le 4 juin 2010 à l'occasion de la trente-deuxième session du SBSTA⁴⁴, a permis de faire le point sur l'état d'avancement des activités annoncées par les partenaires du programme de travail de Nairobi et d'étudier comment renforcer les travaux sur l'intégration et l'expansion des plans et des mesures d'adaptation en mettant particulièrement l'accent sur les communautés. Parmi les idées-forces qui se sont dégagées du dialogue, il convient de mentionner le constat selon lequel le programme de travail de Nairobi a permis de mobiliser les parties prenantes, de faciliter l'adoption de mesures d'adaptation, et de favoriser le partage d'informations, de connaissances, de données d'expérience et de pratiques liées à l'adaptation parmi les organisations partenaires et les Parties. Il a été souligné que le programme de travail de Nairobi pouvait contribuer plus activement à renforcer les partenariats et à faciliter la collaboration entre les organisations et les Parties pour assurer la synergie et la complémentarité des efforts.

54. Un quatrième forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi se tiendra parallèlement à la trente-troisième session du SBSTA, en marge de la seizième session de la Conférence des Parties à Cancún (Mexique).

4. Recours aux experts

55. Au cours de la deuxième phase, le secrétariat a non seulement recouru aux vastes compétences des spécialistes et des représentants des Parties, des organisations et des groupes d'experts mais a également continué de solliciter la participation active d'experts indépendants pour étayer par des connaissances et des données d'expérience concrètes les différents thèmes en contribuant à des documents techniques, en animant des débats et en présentant des exposés techniques à des ateliers.

56. Suivant une recommandation du deuxième forum des coordonnateurs, le secrétariat a mis au point une base de données relatives aux experts désignés par les partenaires du programme de travail de Nairobi pour compléter le fichier d'experts de la Convention, qui comprend les experts désignés par les Parties⁴⁵. Des informations sur les experts figurant dans la base de données peuvent être recherchées au moyen de divers critères, notamment par région, par secteur ou par activité d'adaptation⁴⁶.

57. À sa vingt-neuvième session, le SBSTA, conformément aux conclusions formulées à sa vingt-huitième session⁴⁷, s'est penché sur la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire de constituer un groupe d'experts pour appuyer l'exécution du programme de travail de Nairobi. Il a reconnu que le fichier d'experts de la Convention et les coordonnateurs des organisations et institutions participantes constituaient des sources précieuses de compétences, a invité les Parties à étoffer le fichier d'experts pour faire en sorte que tous les domaines de compétence en rapport avec le programme de travail de Nairobi soient représentés, et est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa trente deuxième session⁴⁸.

58. À sa trente-deuxième session, le SBSTA a continué d'examiner le rôle qu'un groupe d'experts pourrait jouer dans l'exécution du programme de travail, compte tenu du fait que

⁴⁴ Prévu initialement durant la trente et unième session du SBSTA en marge de la quinzième session de la Conférence des Parties, le forum des coordonnateurs des organisations avait été reporté par suite de la charge de travail élevée qui revenait aux représentants à cette session. Un rapport officieux est disponible à l'adresse Internet suivante: http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/fpf_summary_note.pdf.

⁴⁵ www.unfccc.int/534.php.

⁴⁶ http://unfccc.int/adaptation/nairobi_work_programme/partners_and_action_pledges/items/5005.php?nwp=exp.

⁴⁷ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 27 et 28.

⁴⁸ FCCC/SBSTA/2008/13, par. 17.

l'efficacité du programme de travail de Nairobi devait être examinée à la seizième session de la Conférence des Parties⁴⁹.

B. Faciliter l'adoption de mesures d'adaptation

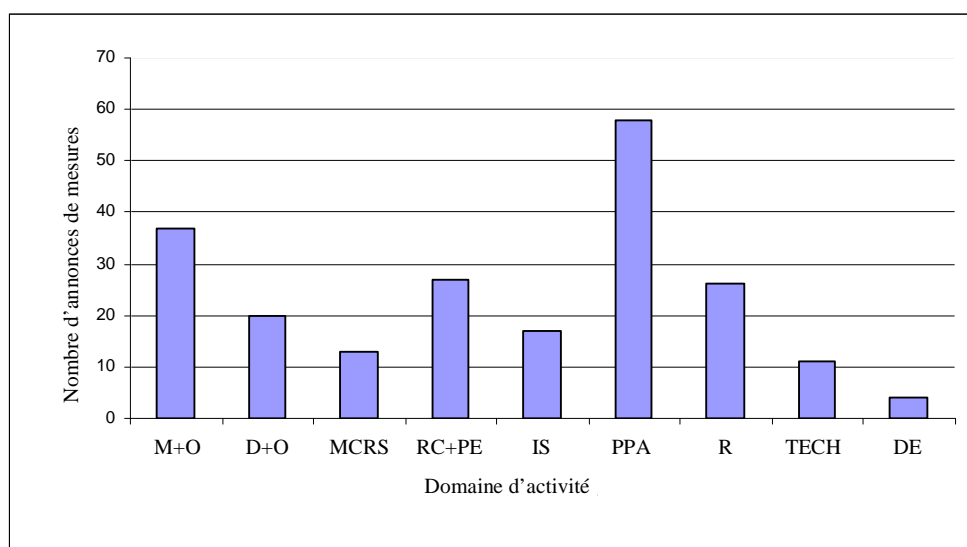
59. Au cours de la deuxième phase, le secrétariat, sous la conduite du Président du SBSTA, a redoublé d'efforts pour faciliter l'adoption de mesures d'adaptation, en publiant notamment des invitations à agir qui recensent les activités à mener en priorité pour promouvoir l'exécution du programme de travail de Nairobi, compte tenu des débats qui se déroulent lors des ateliers techniques prescrits. Entre la vingt-huitième et la trente-deuxième sessions du SBSTA, trois nouvelles invitations à agir ont été publiées et deux autres seront établies par le SBSTA à sa trente-troisième session⁵⁰.

60. Comme un nombre croissant de parties prenantes se sont mobilisées au cours de la deuxième phase, les organisations ont été plus nombreuses à aligner leurs activités en cours sur les priorités définies dans les invitations à agir et se sont engagées à entreprendre des travaux axés sur l'objectif et les résultats escomptés du programme de travail de Nairobi. À la conclusion de la trente-deuxième session du SBSTA, 105 annonces de mesures avaient été faites par 44 organisations partenaires du programme de travail de Nairobi⁵¹.

La figure 3 ci-dessous présente la répartition des engagements pris dans les domaines d'intervention du programme de travail de Nairobi.

Figure 3

Récapitulatif des annonces de mesures par domaine d'intervention



Abbreviations: PPA = planification et pratiques en matière d'adaptation, RC+PE = risques liés au climat et phénomènes extrêmes, D+O = données et observations, DE = diversification économique, M+O = méthodes et outils, MCSR = modélisation climatique, scénarios et réduction de l'échelle des modèles, R = recherche, IS = informations socioéconomiques, TECH = technologies d'adaptation.

⁴⁹ FCCC/SBSTA/2010/6, par. 18.

⁵⁰ Les invitations à agir peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante: <http://unfccc.int/4430.php>.

⁵¹ Des informations sur les annonces de mesures et la suite qui leur a été donnée sont disponibles à l'adresse Internet suivante: http://unfccc.int/adaptation/nairobi_work_programme/partners_and_action_pledges/items/5005.php?nwp=act.

61. En vue de mettre en évidence les efforts déployés par les partenaires du programme de travail de Nairobi pour aider les Parties à atteindre l'objectif de celui-ci, le secrétariat a facilité l'élaboration d'une publication intitulée *Action Pledges: Making a Difference on the Ground*⁵². Cette publication a pour objet de présenter une synthèse succincte et facile à consulter des principaux résultats et impacts des annonces de mesures, des bonnes pratiques apparues depuis peu, des enseignements tirés, des défis et des perspectives. Son contenu a été établi à partir de contributions fournies à titre volontaire par 24 organisations partenaires. Une publication similaire mettant l'accent sur les mesures prises par les partenaires du programme de travail de Nairobi, intitulée *Action on the Ground: A Synthesis of Activities in the Areas of Education, Training and Awareness-Raising for Adaptation*, sera publiée avant la trente-troisième session du SBSTA.

IV. Développer et diffuser les informations et les connaissances

62. Se félicitant de la large diffusion des résultats de l'exécution du programme de travail de Nairobi auprès des parties prenantes, le SBSTA, à sa vingt-huitième session, a prié le secrétariat de poursuivre, en concertation avec les Parties, la mise au point de produits faciles d'emploi et de moyens accessibles de diffusion de ces produits, d'améliorer le site Web consacré au programme de travail de Nairobi et d'organiser des activités complémentaires en vue d'atteindre les professionnels de l'adaptation aux niveaux national et infranational, en particulier dans les pays en développement⁵³.

63. Pour faciliter la consultation et l'utilisation des informations en ligne, le SBSTA a demandé au secrétariat:

a) D'afficher sur le site Web de la Convention les liens renvoyant aux initiatives en cours en vue d'identifier, de décrire, d'appliquer et de rendre accessibles des données terrestres, atmosphériques et océaniques et les données et informations climatologiques et autres disponibles, notamment sur les aspects socioéconomiques et sur les effets des changements climatiques⁵⁴;

b) D'améliorer l'interface Web relative aux pratiques d'adaptation afin de donner accès à des informations sur des pratiques spécifiques, de permettre aux professionnels d'échanger des informations et des données d'expérience sur différentes pratiques et de diffuser les bonnes pratiques et les enseignements à retenir concernant l'application, le suivi et l'évaluation de telles pratiques⁵⁵;

c) De mettre au point, en collaboration avec les organisations, institutions et réseaux compétents, une version facile à utiliser du recueil des méthodes et outils permettant d'évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, établi au titre de la Convention⁵⁶.

64. Le secrétariat a collaboré avec un grand nombre d'organisations, d'institutions et de réseaux pour mettre à jour les différentes rubriques du recueil et en incorporer de nouvelles. Les recherches peuvent s'effectuer selon trois critères: par secteur (agriculture, sylviculture,

⁵² http://unfccc.int/resource/docs/publications/09_nwp_action_pledges_en.pdf.

⁵³ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 34.

⁵⁴ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 43. Les liens sont disponibles à l'adresse suivante:
<http://unfccc.int/3923.php>.

⁵⁵ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 65. L'interface Web est disponible à l'adresse Internet suivante:
<http://unfccc.int/4555.php>.

⁵⁶ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 41.

etc.), par thème (scénarios climatiques, étude d'impact, etc.) et par type (document d'orientation, outil de modélisation, etc.)⁵⁷.

65. Le secrétariat a continué de recourir à différents moyens pour faire connaître les résultats escomptés et les réalisations du programme de travail de Nairobi à tel ou tel groupe de parties prenantes et a créé un site Web où figurent les publications et documents de référence pertinents⁵⁸. Il a élaboré une brochure présentant la deuxième phase du programme de travail de Nairobi, ainsi que des dépliants décrivant brièvement ce programme et ses neuf domaines d'intervention. Les dépliants sur les domaines d'intervention ne sont disponibles qu'en anglais, sauf certains en espagnol, mais l'aperçu général du programme est disponible dans les six langues de l'ONU.

66. Outre ces publications à caractère général, le secrétariat s'est aussi employé à élaborer des documents de référence faciles à consulter qui soulignent les résultats de la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi et s'adressent aux professionnels de l'adaptation à tous les niveaux et dans l'ensemble des secteurs. Mis à part les publications sur les engagements à agir mentionnées au paragraphe 61 ci-dessus, le secrétariat a publié *Adaptation Assessment, Planning and Practice: An Overview from the Nairobi Work Programme on Impacts, Vulnerability and Adaptation to Climate Change*. Cet ouvrage fait la synthèse des enseignements tirés et des connaissances accumulées et partagées sur des questions concernant la fourniture de données et d'informations, la mise au point et l'application de méthodes et d'outils pour les études d'impact et les évaluations de la vulnérabilité, et la planification et la pratique en matière d'adaptation.

67. Pour informer les Parties et les parties prenantes de l'état d'avancement du programme, le secrétariat a:

a) Établi un rapport d'activité en prévision de chacune des sessions du SBSTA, à compter de sa vingt-neuvième session, sur les progrès accomplis dans l'exécution des travaux prévus dans le programme de travail de Nairobi, y compris les invitations à agir, de façon à ce que les Parties puissent souscrire à celles-ci⁵⁹;

b) Continué de publier un bulletin électronique tous les quatre mois pour tenir les parties prenantes informées des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de Nairobi.

68. Les Parties et les organisations ont continué de recourir à leurs propres moyens de diffusion pour faire connaître les résultats des activités menées à l'appui du programme de travail de Nairobi. L'Espagne, par exemple, s'est engagée à fournir une traduction en espagnol du document technique sur les coûts et les avantages des solutions possibles en matière d'adaptation. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes de l'ONU est l'une des nombreuses instances partenaires à avoir fait traduire de l'anglais vers d'autres langues comme l'espagnol et l'arabe (et diffuser) les publications sur le programme de travail de Nairobi. Il convient de mentionner par exemple la traduction en espagnol du document technique de la Convention sur l'intégration des pratiques, outils et systèmes d'évaluation et de gestion des risques climatiques et des stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les politiques et programmes nationaux⁶⁰.

⁵⁷ Le recueil est consultable à l'adresse Internet suivante: <http://unfccc.int/5457.php>.

⁵⁸ <http://unfccc.int/4628.php>.

⁵⁹ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 18.

⁶⁰ http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/tp4_spanish_isdr.pdf.

V. Conclusions et questions à examiner plus avant

69. Compte tenu des activités et des résultats correspondants récapitulés aux chapitres II à IV ci-dessus, le dernier chapitre apporte des précisions sur la réalisation de l'objectif et des résultats escomptés du programme de travail de Nairobi énoncés dans l'annexe à la décision 2/CP.11. Il énumère pour finir les questions à examiner plus avant.

A. Réalisation de l'objectif et des résultats escomptés du programme de travail de Nairobi

70. À sa trente-deuxième session, le SBSTA a invité les Parties et les organisations intéressées à présenter des vues et des informations sur l'efficacité du programme de travail de Nairobi au regard de son objectif, de ses résultats, de son champ d'activité et de ses modalités d'exécution⁶¹.

71. Dans leurs communications⁶², bon nombre de Parties et d'organisations soulignent que le programme de travail de Nairobi a réussi à remplir son objectif en aidant les Parties à mieux comprendre et évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et à adopter en connaissance de cause des décisions sur les initiatives et mesures pratiques d'adaptation à prendre pour faire face aux changements climatiques. Des progrès ont également été faits en vue de produire les résultats escomptés. En particulier, selon les Parties et les organisations, le programme de travail de Nairobi s'est révélé être un cadre important pour le partage des connaissances et l'apprentissage dans le domaine de l'adaptation et un mécanisme efficace pour renforcer la coopération entre les diverses parties concernées par l'adaptation, ce dont témoigne clairement, entre autres choses, le nombre croissant d'annonces de mesures et d'organisations participant au programme de travail de Nairobi.

72. Ce programme est désormais considéré comme un instrument majeur de partage des connaissances relatives à l'adaptation parmi les multiples parties prenantes. Ayant la particularité d'être la seule initiative convenue au niveau multilatéral qui se consacre aux incidences des changements climatiques, à la vulnérabilité et à l'adaptation à ces changements, le programme de travail de Nairobi a donné des orientations pour la planification stratégique aux niveaux international, national et sectoriel. Tout récemment, par exemple, dans la Déclaration finale du Forum des maires sur l'adaptation de 2010, les maires se sont déclarés conscients de l'opportunité présentée par le programme de travail de Nairobi et ont demandé sa poursuite pour rechercher le dialogue, la coopération et le partenariat avec toutes les parties prenantes⁶³. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a aussi publié un document intitulé *IFAD and the Nairobi Work Programme*⁶⁴ dans lequel il montre en quoi le FIDA peut contribuer au programme de travail de Nairobi mais aussi comment ce programme a offert au FIDA la possibilité de faciliter la constitution d'un socle de connaissances internes sur l'adaptation aux changements climatiques, tout en faisant connaître au moindre coût les besoins et les meilleures pratiques en matière d'adaptation. De même, lors de la troisième Conférence mondiale sur le climat, le programme de travail de Nairobi a été reconnu comme étant un

⁶¹ FCCC/SBSTA/2010/6, par. 20.

⁶² FCCC/SBSTA/2010/MISC.8.

⁶³ http://resilient-cities.iclei.org/fileadmin/MayorsAdaptationForum_BonnDeclaration_Final_20100530.pdf.

⁶⁴ <http://www.ifad.org/climate/climtrain/pub/nairobi.pdf>.

réseau international de concertation permettant de partager l'information et les bonnes pratiques concernant l'adaptation⁶⁵.

B. Questions à examiner plus avant

73. Si le programme de travail de Nairobi a servi de force d'entraînement pour la communauté des professionnels de l'adaptation dans son ensemble, les Parties et organisations ont indiqué dans leurs communications la façon dont cette dynamique pouvait être amplifiée. Il a été proposé par exemple de continuer à faciliter la collaboration et la coordination entre parties prenantes afin de stimuler l'adoption de mesures plus ciblées, de redoubler d'efforts pour mobiliser les Parties et les professionnels des PMA, des petits États insulaires en développement et des groupes vulnérables, comme les femmes, et de créer des partenariats régionaux ou thématiques en mettant l'accent sur l'eau ou la réduction des risques de catastrophe, par exemple, afin de renforcer la synergie et l'interaction entre les Parties, les partenaires et d'autres parties prenantes. Dans le domaine du partage des connaissances, il a été suggéré de faire une synthèse des informations par thème, de diffuser des produits et des informations en suivant des approches sectorielles et régionales et d'améliorer la communication avec les parties prenantes aux niveaux infranational et local, en particulier par des activités renforcées d'éducation, de formation et de sensibilisation.

74. Quelques-unes des recommandations découlant des communications et des ateliers pourraient être prises en compte par les Parties, les partenaires du programme de travail de Nairobi et d'autres parties prenantes, mais les Parties souhaiteront peut-être envisager de donner suite à celles qui intéressent les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des effets de la vulnérabilité et de l'adaptation dans le cadre du SBSTA, en prévoyant éventuellement un programme de travail élargi et/ou renforcé.

75. Conformément à l'annexe de la décision 2/CP.11 et aux conclusions que le SBSTA avait adoptées à sa vingt-huitième session⁶⁶, les Parties souhaiteront peut-être envisager de fournir au SBI des informations et des conseils sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements tels qu'ils se dégagent de l'exécution de la deuxième phase du programme de travail de Nairobi afin qu'il les examine au titre des points de l'ordre du jour pertinents, selon qu'il conviendra.

76. Les questions de mise en œuvre recensées lors des ateliers techniques organisés au cours de la deuxième phase correspondent dans l'ensemble à celles qui avaient été identifiées au cours de la première, à savoir:

a) Renforcer les capacités institutionnelles et techniques, l'éducation, la formation et la sensibilisation, y compris dans le domaine de l'évaluation des coûts et des avantages des solutions possibles en matière d'adaptation, de la planification intégrée de l'adaptation et du renforcement de la résilience économique et de la gestion des risques économiques⁶⁷;

b) Créer un cadre directeur favorable, notamment en fournissant des mécanismes d'incitation, des directives de politique générale et des cadres législatifs et en élaborant des dispositions législatives et des modalités d'application pour appuyer la planification et la mise en œuvre de l'adaptation à tous les niveaux et dans tous les secteurs⁶⁸;

⁶⁵ http://www.wmo.int/pages/gfcs/documents/wcc3_summary_report_web_EN.pdf.

⁶⁶ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 22.

⁶⁷ FCCC/SBSTA/2009/5, par. 38, FCCC/SBSTA/2009/7, par. 51 et 53, FCCC/SBSTA/2010/2, par. 76, et FCCC/SBSTA/2010/9, par. 72 b) et c).

⁶⁸ FCCC/SBSTA/2009/5, par. 38, FCCC/SBSTA/2010/2, par. 75, et FCCC/SBSTA/2010/9, par. 72 a).

c) Mobiliser de multiples parties prenantes, y compris dans le secteur privé, et communiquer avec elles au moment de planifier et de mettre en œuvre l'adaptation, en prenant notamment des mesures pour renforcer la résilience économique⁶⁹;

d) Prévoir et allouer des ressources financières, en particulier à l'intention des groupes vulnérables⁷⁰.

77. En outre, les Parties souhaiteront peut-être envisager, conformément aux conclusions de la vingt-huitième session du SBSTA⁷¹, de fournir des informations et des conseils, selon que de besoin, au Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA), en vue d'apporter une contribution aux discussions sur une action renforcée pour l'adaptation, telle que prévue à l'alinéa c du paragraphe 1 de la décision 1/CP.13, et au Conseil du Fonds pour l'adaptation, s'il le lui demande, en vue de faciliter le fonctionnement du Fonds pour l'adaptation.

78. Dans le cas du AWG-LCA, les résultats du programme de travail de Nairobi, tels que le document technique sur l'évolution, aux niveaux matériel et socioéconomique, des risques liés au climat et des phénomènes extrêmes, ont étayé les délibérations du Groupe de travail sur le renforcement des mesures d'adaptation. Parmi les informations et les conseils pertinents supplémentaires sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des effets, de la vulnérabilité et de l'adaptation que les Parties souhaiteront peut-être envisager de fournir au Groupe de travail, il convient de mentionner les connaissances et les informations découlant d'activités spécifiques et des conseils sur les modalités à suivre pour mobiliser un large éventail de parties prenantes. Les recommandations sur les moyens de resserrer la collaboration entre les centres et réseaux régionaux pourraient par exemple aider à examiner comment développer les centres et réseaux régionaux existants, voire en créer de nouveaux, et faciliter et renforcer les mesures d'adaptation nationales et régionales.

79. En outre, les Parties et les organisations ont souligné dans leurs communications qu'elles font en sorte que le programme de travail de Nairobi devienne une pièce maîtresse pour le partage de connaissances et d'informations dans l'optique du futur cadre applicable à l'adaptation.

80. Conformément aux «Priorités, politiques et modalités stratégiques du Fonds pour l'adaptation», les Parties remplissant les critères d'admissibilité sont invitées à tenir compte des renseignements issus du programme de travail de Nairobi lors de la mise au point de projets et de programmes qui seront financés par le Fonds pour l'adaptation.

81. Concernant la fourniture de renseignements pertinents au Conseil du Fonds pour l'adaptation, l'ancienne Présidente du SBSTA, comme elle avait été invitée à le faire par le Conseil à sa quatrième réunion, a pris la parole lors de sa cinquième réunion pour exposer les enseignements découlant du programme de travail de Nairobi. Elle a invité le Conseil à étudier comment ce programme pourrait appuyer les opérations du Fonds pour l'adaptation, notamment en mettant à profit l'appui technique du programme de travail de Nairobi et de ses partenaires, afin de faciliter la hiérarchisation des projets et programmes d'adaptation⁷². Une Partie a en outre suggéré dans sa communication que le programme de travail de Nairobi apporte un appui au Fonds pour l'adaptation dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités techniques au niveau national.

⁶⁹ FCCC/SBSTA/2009/5, par. 41 et 42, et FCCC/SBSTA/2009/7, par. 50.

⁷⁰ FCCC/SBSTA/2009/7, par. 52, et FCCC/SBSTA/2010/2, par. 78.

⁷¹ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 23.

⁷² http://www.adaptation-fund.org/meeting_reports.